



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Christine MOINE-UIBER	LPO Hôtelier Tourisme Gascogne à TALENCE Responsable académique 2nd degré
Jean Pierre MARTIN	Collège Anatole France à CADILLAC Responsable académique EPS Agrégé d'EPS
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à Mérignac Elue à la FPMN
Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°5

27 novembre 2012



Mouvement inter-académique 2012/2013

Vous souhaitez changer d'académie, vous êtes affecté à titre provisoire, vous êtes stagiaire, alors vous êtes concerné.

Vous devez formuler vos vœux sur le serveur SIAM via I-PROF jusqu'au 4 décembre à midi.

Le SE-UNSA a des élus, représentants des personnels dans toutes les commissions dans lesquelles sont vérifiés les vœux et barèmes des candidats, quel que soit le corps d'appartenance (PLP, CPE, Professeur d'EPS, certifié et agrégé).

Si vous participez au mouvement inter-académique, n'hésitez pas à nous contacter si vous ne l'avez pas encore fait. Les procédures et les stratégies à utiliser peuvent s'avérer parfois compliquées et les conséquences d'une erreur, irrémédiables et dramatiques.

En tous les cas, n'oubliez pas de nous retourner une photocopie de l'accusé de réception papier que vous allez recevoir après la fermeture du serveur de façon à ce que nous puissions suivre efficacement votre dossier à chaque étape du mouvement.

En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article578>

Le mouvement sur les postes spécifiques ministériels

Il concerne entre autres le mouvement des chefs de travaux.

(B.O. spécial n°8 du 8 novembre 2012 - Circulaire rectorale du 14 novembre 2012)

Ces postes à exigences particulières ou conditions d'exercice particulières peuvent s'avérer intéressants par leur profil, leur implantation géographique. Ils concernent entre autres donc les postes de chef de travaux.

La liste de ces postes spécifiques mis au mouvement ainsi que les compétences souhaitées sont consultables sur SIAM accessible par I-PROF. Comme pour le mouvement inter-académique, la saisie des demandes est à faire sur SIAM jusqu'au 4 décembre.

A titre d'information, les postes de chef de travaux ouverts au mouvement cette année sont :

- LP Morlaas
- LP Ribérac
- Lycée Vaclav Havel de Bègles
- Lycée Gaston Crampe d'Aire/Adour
- Lycée Louis de Foix de Bayonne

N'oubliez pas de nous faire suivre votre dossier pour le suivi syndical.

Temps partiel - Rentrée 2013

- Demandes de travail à temps partiel
- Reprises à temps complet

La circulaire rectorale vient d'être publiée en date du 14 novembre 2012. Elle concerne pour l'année scolaire 2013-2014 les demandes de travail à temps partiel ou de reprise à temps complet.

Le formulaire de candidature est à demander au secrétariat de l'établissement.

La date limite de transmission des dossiers, par la voie hiérarchique, est fixée au vendredi 21 décembre 2012.

En savoir plus : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article582>

Congé de formation professionnelle

Candidature pour bénéficier d'un congé de formation pour l'année scolaire 2013-2014.

Ouverture du serveur jusqu'au 10 décembre.

Le dossier est à éditer sur Internet et à transmettre à la DPE par la voie hiérarchique avant le **20 décembre 2012**.

En savoir plus : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article327>

Dans tous les cas, nous transmettre une photocopie de votre dossier pour le suivi syndical de votre candidature.

Le groupe de travail "Congés de formation professionnelle" auquel nous participons au Rectorat est prévu le **mardi 19 mars 2012**.

Langues Vivantes au Bac : le SE-UNSA interpelle le ministère !

Les nouvelles modalités d'évaluation des langues vivantes au Baccalauréat font déjà des vagues.

Lire l'article : <http://www.se-uns.org/spip.php?article5176>

Agrégation, agrégés... Quel avenir ?

Merci de prendre le temps, si vous ne l'avez pas encore fait, de répondre au **questionnaire en ligne** (http://www.se-uns.org/quest_agreges/visual.htm) proposé par le SE-UNSA.

De profonds changements sont intervenus sous le précédent gouvernement, modifiant de façon drastique les concours de l'enseignement. L'agrégation n'a pas subi les mêmes modifications que le CAPES, mais il nous paraît important de faire un état des lieux : Agrégés du secondaire et du supérieur, quel est votre état d'esprit à l'heure de la masterisation ? Quel est votre vécu, quelles sont vos attentes ? Envisagez-vous des évolutions à votre statut ? Si oui, lesquelles ?

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

>>>adhérer au SE-UNSA

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>